

ATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/37/344
S/15298
16 juillet 1982

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Point 20 de la liste préliminaire^x
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

UN/SA/COUVENTION

JUL 21 1982

UN/SA/COUVENTION

Lettre datée du 15 juillet 1982, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Kampuchea démocratique auprès de l'Organisation des Nations Unies est autorisée à faire la déclaration ci-annexée sur les récentes manoeuvres des autorités de Hanoï contenues dans leur communiqué du 7 juillet 1982 publié à Saïgon, dénommé Ho Chi Minh-Ville.

Jé vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 20 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du
Kampuchea démocratique,

(Signé) THIOUNN PRASITH

^x A/37/50/Rev.1.

Annexe

DECLARATION DE LA MISSION PERMANENTE
DU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE AUPRES DES
NATIONS UNIES

Le 7 juillet 1982, les autorités de Hanoï ont publié à Saïgon (dénommé Ho Chi Minh-Ville) un communiqué dans lequel elles annoncent qu'elles vont procéder au "retrait partiel" des troupes vietnamiennes d'invasion du Kampuchea et proposent une conférence internationale sur le Sud-Est asiatique.

La Mission permanente du Kampuchea démocratique auprès des Nations Unies est autorisée à faire la déclaration suivante :

1. Le communiqué vietnamien du 7 juillet 1982 susmentionné s'inscrit dans une situation caractérisée par :

a) Les défaites militaires et politiques successives des forces vietnamiennes d'invasion au Kampuchea, infligées depuis 1979 par le peuple du Kampuchea, l'armée nationale et les guérilleros du Kampuchea démocratique, notamment au cours de la dernière saison sèche (octobre 1981-avril 1982);

b) L'impasse militaire et politique dans laquelle sont irrémédiablement plongées les autorités de Hanoï au Kampuchea;

c) L'isolement croissant des autorités de Hanoï dans le monde où elles sont dénoncées et condamnées par la communauté internationale pour leur guerre d'invasion et de génocide au Kampuchea;

d) Les crises politique, économique et sociale qui règnent et s'accroissent au Viet Nam même du fait de cette guerre.

2. Le communiqué vietnamien du 7 juillet 1982 vise désespérément à éliminer l'Etat souverain du Kampuchea démocratique par la voie diplomatique, ayant définitivement échoué par la voie militaire. Les Etats et peuples épris de paix et de justice ont mis successivement en échec depuis 1979 les manoeuvres des autorités de Hanoï pour obtenir que le siège de l'Etat du Kampuchea démocratique à l'ONU soit vacant, car maintenir le siège du Kampuchea démocratique vacant c'est permettre aux autorités de Hanoï de violer impunément les principes de la Charte de l'ONU dont notamment les principes du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de l'inadmissibilité du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

3. La proposition vietnamienne d'une conférence internationale sur le Sud-Est asiatique vise essentiellement à enterrer les résolutions 34/22, 35/6 et 36/5 de l'Assemblée générale des Nations Unies et la déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea du 17 juillet 1981. Elle vise à faire oublier le problème du Kampuchea qui est la cause profonde de la tension dans le Sud-Est asiatique, et à le remplacer par un prétendu problème de relations entre les pays de l'ASEAN et le soi-disant "groupe de pays d'Indochine", euphémisme de la "Fédération indochinoise" vietnamienne. Cette proposition vietnamienne dévoile la manoeuvre perfide des autorités de Hanoï tendant, d'une part à faire légaliser l'administration vietnamienne de Phnom Penh qui ne survit que grâce aux 250 000 soldats et 50 000 agents civils vietnamiens au Kampuchea, et d'autre part à diviser les forces éprises de paix et de justice dans le monde en vue de les forcer à reconnaître le fait accompli de l'invasion vietnamienne au Kampuchea, fait accompli que les autorités de Hanoï ne peuvent et ne pourront jamais obtenir par la voie militaire. Elle montre clairement que les autorités de Hanoï continuent de refuser de se conformer à la condition sine qua non de toute solution du problème du Kampuchea, à savoir le retrait total et inconditionnel de leurs forces du Kampuchea. Elle confirme que les autorités de Hanoï n'ont pas abandonné leur stratégie de "Fédération indochinoise" et d'expansion régionale dans le Sud-Est asiatique.

4. En ce qui concerne l'annonce du "retrait partiel" des troupes vietnamiennes du Kampuchea, elle n'est qu'une propagande éculée qui vise à tromper l'opinion internationale et à permettre aux autorités de Hanoï de se dégager de leur isolement. La réalité est que ces autorités non seulement ne retireront pas un seul soldat du Kampuchea mais encore continueront à envoyer de nouveaux renforts au Kampuchea.

Le peuple du Kampuchea qui a consenti toutes sortes de sacrifices dans sa lutte contre les agresseurs vietnamiens ne sera pas dupe de cette propagande vietnamienne. Il poursuivra avec encore plus d'ardeur et de détermination sa lutte jusqu'à ce que toutes les forces vietnamiennes se retirent du Kampuchea, pour réaliser les objectifs définis dans la déclaration sur la formation du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique du 22 juin 1982 (A/37/307), à savoir :

- "1. Mobiliser tous les efforts pour la lutte commune en vue de libérer le Kampuchea des agresseurs vietnamiens, afin de restaurer la souveraineté et l'indépendance de notre patrie.
2. Assurer l'application de la déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies."

Le problème du Kampuchea ne peut être résolu qu'avec l'application des résolutions 34/22, 35/6 et 36/5 de l'ONU et de la déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea du 17 juillet 1981 qui exigent le retrait total et inconditionnel des forces vietnamiennes du Kampuchea, et l'exercice par le peuple du Kampuchea de ses droits inaliénables de disposer lui-même de sa propre destinée sans aucune ingérence, subversion et coercition étrangères à travers des élections générales et libres sous la supervision des Nations Unies.

New York, le 15 juillet 1982
